tion de deux citoyens majeurs domiciliés dans la commune au lieu du département.

L'article 3 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à 2 heures et demie.

La séance est levée.

LETTRE DE PARIS

de notre correspondant particulier

Paris, le 26 janvier 1880.

En attendant le discours de M. Léon Renault, qui doit faire connaître et expliquer les intentions du centre gauche, le *Journal des Débats* engage ce groupe à ne pas perdre un instant pour retenir et marquer sa place au sein de la gauche républicaine. Il s'agit d'y contrebalancer l'influence de l'Union qui va envahir la gauche et essayer de la confisquer à son profit. Est-ce bien sérieusement que M. Francis Charmes donne ce conseil à ses amis qui sont aux membres de l'Union comme 36 est à 160? Dans tous les cas, l'écrivain oublie d'indiquer si, en se faisant inscrire à la gauche républicaine, le centre gauche continuera à subsister, au moins sans étiquette. Bien qu'il y ait lieu de supposer, en présence de la manifestation qui aura lieu mercredi de la part de ce groupe, que loin de songer à abdiquer, il entend, au contraire manœuvrer de façon à rendre à son influence toute son efficacité, le public ne serait pas fâché d'être fixé à cet égard, ne serait-ce que pour savoir ce qu'il y a de vrai dans le bruit répandu qu'il y a scission dans le centre gauche, dont une partie incline pour fusionner avec la gauche, tandis que l'autre insiste pour conserver son caractère propre, c'est-à-dire profondément conservateur, MM. Léon Renault et de Marcère sont, dit-on, les représentants de ces deux opinions, qui, au fond, doivent laisser le ministère et les gauches profondément indifférents, puisqu'elles ne sauraient influer en rien sur le problème de la future majorité de gouvernement.

Ce n'est pas seulement sur le droit de réunion que le désaccord entre les gauches avancées et le gouvernement est flagrant, à l'heure actuelle, le projet de M. Cazot relatif aux réformes de la magistrature, n'est plus même soutenu par les organes de la gauche modérée. Aussi, comme je n'ai cessé de vous l'écrire, le considère-t-on comme ne devant plus être soutenu par le gouvernement que pour la forme. Il en est de même du projet Ferry sur l'enseignement primaire. Voilà donc trois des points visés dans la déclaration ministérielle sur lesquels M. de Freycinet et ses collègues éprouvent un échec devant la première chambre.

Or, pour peu que le projet sur la presse éprouve le même sort, ce qui est très probable, l'on pourra dire que, sur aucun des points politiques de son programme, le gouvernement n'a rencontré l'assentiment de la majorité. Que si maintenant j'arrive à la partie militaire, je suis obligé de constater que pour son début concernant la réforme de l'état-major, le général Farre n'a pas été précisément heureux, puisque son plan se heurte en ce moment à une désapprobation à peu près universelle.

Reste la partie économique, qui se compose de l'exécution des grands travaux publics aujourd'hui engagés, des dégrèvements promis en matière budgétaire et du règlement de notre régime douanier. La Chambre va seulement aborder ce dernier point de la déclaration du 16 janvier ; mais qui oserait affirmer qu'elle pourra mener cette besogne à bonne fin sans de nouveaux déchirements au sein d'une majorité déjà profondément divisée, et sans qu'il doive en résulter de grands mécomptes parmi le commerce et l'industrie ?

Aussi la confiance dans l'avenir ministériel demeure-t-elle essentiellement précaire. L'on croit voir dans les difficultés présentes : morcellement et antagonisme des groupes de gauche, hésitation dans l'attitude du gouvernement, tant de causes de faiblesse, que personne, même au sein de nos gouvernants, ne se trouve suffisamment rassuré.

Le *Journal des Débats* contient, dans son numéro d'aujourd'hui, une correspondance très intéressante, datée d'Alexandrette, le 4 janvier, qui renferme des détails inédits concernant l'agression dont nos marins du *Latouche-Tréville* ont été l'objet, le 1er janvier, dans ce petit port de la Syrie. Ces détails font apprécier cet événement sous un jour tout nouveau, en ce sens qu'ils établissent, d'une part, que nos marins étaient complètement inoffensifs, lorsqu'ils ont été d'abord insultés, puis attaqués à coups de pierres et de bâtons par des groupes de la populace musulmane ; ensuite que l'invasion par eux de la maison du vice-consul d'Espagne n'a déterminé aucune plainte de cet agent, qui, du reste, a reçu les excuses immédiates du commandant du *Latouche-Tréville* ; en outre, que ce ne sont pas les soldats turc, mais les zaptiés (milice essentiellement locale) aidés de quelques fanatiques, qui ont blessé nos marins en tirant sur eux ; enfin que si le Caïmacam (gouverneur civil de la ville) avait, au lieu d'exciter la population et les zaptiés, fait son devoir, d'abord en empêchant les attroupements menaçants autour du cabaret où buvaient nos marins ensuite en protégeant ceux-ci contre leurs adversaires armés, rien de ce qui s'est passé ne serait arrivé.

Le correspondant des *Débats* ajoute que tout le monde à Alexandrette s'attend à ce que notre pays obtiendra une réparation éclatante de ces outrages, faute de quoi son prestige serait profondément atteint. C'est également l'avis général ici, où l'on n'est pas sans s'étonner du silence gardé sur l'incident par les principaux organes de l'opportunisme, qui semblent redouter que la discussion parlementaire ou les polémiques de la presse n'aient pour résultat de les rendre responsables de la diminution de notre influence en Orient, parceque ce serait à leur instigation que le gouvernement ne tiendrait pas suffisamment la main au maintien comme à l'exercice des privilèges de la France sur les Lieux saints et notamment en Syrie.

La Bourse est restée à peu près dans les cours de samedi. Les Consolidés anglais, qui avaient été apportés en légère réaction de 1/8 par la première cote, ont regagné cette perte.

On a appris, durant le marché, que M. Magnin a fait entendre, aujourd'hui, à la commission du budget, ses observations sur la proposition de MM. Gambetta et Rouvier, tendant à augmenter la pension de retraite des inscrits maritimes. Jusqu'ici, cette pension a été de 300 francs. On demande qu'elle soit doublée. Il en résulterait une augmentation de dépenses annuelles de 200,000 fr. pendant 18 ans, soit un supplément de dépense de 3.600.000 fr. La commission spéciale chargée d'examiner cette proposition l'avait étendue en faisant porter l'accroissement sur la portion affectée aux veuves et orphelins des inscrits maritimes, ce qui doublait la dépense totale. La commission du budget a dû être consultée, et M. Magnin a fait de nombrenses objections à cette proposition qui engagerait l'Etat dans de trop fortes dépenses.

A la même heure, la Commission chargée d'étudier la question du balisage de notre littoral, entendait le ministre des travaux publics. Ce dernier a annoncé qu'il allait s'entendre avec son collègue de la marine sur la question de savoir si on assermenterait tous les pilotes ou seulement une partie d'entre eux, avec pouvoirs de dresser des procès-verbaux contre les contraventions.

Ainsi que je vous le faisais pressentir, le Sénat sera appelé à rectifier ce projet de loi sur la magistrature que va nous préparer la Commission de la Chambre des députés. Cette Commission entraînée tout naturellement sur la pente du radicalisme, a décidé d'introduire dans la loi une clause autorisant le gouvernement à suspendre l'inamovibilité des magistrats. Elle est opposée aussi à la suppression d'un tribunal quelconque et ne veut pas de l'allocation d'un traitement de disponibilité aux magistrats écartés de la magistrature. Elle se résigne toutefois a entendre M. Cazot mercredi. Mais son siége est fait. Le gouvernement de même que les conservateurs n'ont donc plus rien à espérer que de la sagesse sénatoriale, pourtant si fort dédaignée par la gauche républicaine modérée. D'ici à peu de temps, la majorité de la haute assemblée comprendra elle-même et devra faire comprendre au pays combien une résistance virile à tant d'insanités déchaînées est devenue indispensable.

Le discours que devait prononcer, aujourd'hui, au sein du centre gauche M. Léon Renault, a été renvoyé, faute de temps, à une prochaine réunion.

D'autres membres devaient parler sur le même sujet, notamment MM. de Marcère, Ribot et Bardoux. Le président a fait observer que la proximité de l'ouverture de la séance de la Chambre empêchait de donner à la discussion toute l'ampleur nécessaire.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Le Maire de la ville de Roubaix, Chevalier de l'Ordre de Léopold de Belgique, Officier d'Académie,

Donne avis que les congés définitifs de la classe 1859, sont déposés au Secrétariat de la Mairie.

Les hommes de cette classe sont invités à les faire retirer le plus tôt possible.

Roubaix, le 20 janvier 1880.

Le Maire: CH. DAUDET.

On nous signale l'émission à Roubaix de fausses pièces de deux francs et de cinq francs. Ces pièces, faites de zinc, imitent parfaitement les pièces véritables. Le son qu'elles rendent est seulement un peu plus clair et elles ne pèsent que 18 grammes.

Plusieurs de ces pièces sont entre les mains de la police ; l'une d'elles a été donnée en paiement hier, sur la grande place à M. Thuillez, dentiste. D'actives recherches sont faites pour découvrir les faux émissaires.

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple motivé par l'interpellation de M. Janvier de la Motte père :

Ont voté pour : MM. Cirier, Girard, Giroud, Guillemin, Louis Legrand, Pierre Legrand, de Marcère, Masure, Scrépel, Trystram.

Ont voté contre : MM. Brame, Debuchy, Plichon, des Rotours, Telliez-Béthune.

N'ont pas pris part au vote : MM. de la Grange et Mention.

Absent par congé : M. Ioos.

La Chambre a adopté.

M. Alfred Girard, député de la deuxième circonscription de Valenciennes, vient de déposer sur le bureau de la Chambre, des pétitions signées de nouveaux fabricants de tuiles, carreaux et tuyaux de drainage du département du Nord :

Un bien déplorable accident s'est produit hier matin, vers dix heures, dans un établissement industriel de la rue du Bois. Plusieurs ouvriers mécaniciens étaient occupés à monter une presse hydraulique. Toutes les précautions d'usage avaient été prises, mais la presse tomba tout à coup écrasant contre le mur un ouvrier, Arthur Santrisse, cabaretier, rue de l'Epeule.

On s'empressa de dégager le malheureux de cette terrible étreinte, mais déjà il avait une très-grave blessure au ventre.

Après avoir reçu les soins de M. Deux, pharmacien, Santrisse a été transporté dans une maison de la rue des Fabricants et de là chez lui. Une enquête est ouverte pour déterminer les causes de cet accident.

Un adroit pick-poket a enlevé, il y a trois jours, au marché aux poissons, un porte-monnaie contenant 25 francs et appartenant à une servante de la rue d'Inkermann.

On nous informe qu'un jeune garçon boucher nommé François Drissens, dont les parents demeurent rue de France, a disparu depuis quinze jours sans qu'il ait été possible de retrouver ses traces.

Le jour de sa disparition François Drissens avait été congédié par son patron, un boucher de Roubaix.

Un jeune homme, Armand S..., pénétrait sans bruit, hier matin, chez un épicier de la rue de Mouveaux et se mettait en mesure de dévaliser le tiroir du comptoir. Malheureusement pour le voleur, le fils de l'épicier l'aperçut et donna l'alarme. S... prit aussitôt la fuite et se réfugia dans une cave. Funeste idée ! Deux minutes plus tard, il y était découvert et remis entre les mains d'un agent de police.

Un fait des plus graves s'est passé à Croix, dans la nuit de dimanche à lundi. Un ouvrier terrassier, Pierre Vanoutryve, a assailli, dans la rue de l'Ouest et sans provocation aucune, un passant nommé Jean-Baptiste Brisebar et l'a frappé, à différentes reprises, d'une brique qu'il tenait à la main.

Aux cris poussés par Brisebar, plusieurs personnes sont arrivées, l'ont transporté dans la maison la plus proche et se sont mises à la recherche de son brutal agresseur. Il l'ont arrêté au moment où il venait d'attaquer un second passant auquel il avait déjà porté plusieurs coups.

L'état de Brisebar est très grave. Après l'examen du médecin, il a dû être transporté d'urgence à l'hôpital.

Vanoutryve a été conduit à la prison de la gendarmerie. M. Marion, juge d'instruction et M. Bidart, substitut, ont fait une descente hier à Croix, pour instruire cette grave affaire.

Au moment où il a commis cette tentative de meurtre, Vanoutryve était ivre. Il est d'origine belge et est venu en France, il y a quelques années, après avoir déserté le régiment dans lequel il servait.

On a découvert à Mouscron, vendredi, le cadavre d'un homme, dans un puits d'une maison en construction.

Le cadavre a été reconnu pour être celui d'un laveur de laine, habitant l'estaminet du *Lion d'Or*, à Tourcoing, et nommé J.-B. Leveugle, âgé de 51 ans.

On croit que cette mort est le résultat d'un suicide. Leveugle en quittant sa fille il y a 6 semaines, lui a dit : « dis-moi adieu, tu ne me reverras jamais plus. »

Cette jeune fille est âgée de 14 ans, Leveugle laisse aussi un fils qui est bacleur dans une manufacture.

Le médecin a déclaré que la mort remontait à 1 mois environ. Ce sont des ouvriers qui ont fait la sinistre découverte. Leveugle était tellement décomposé qu'il n'a pu être reconnu qu'aux vêtements.

M. le préfet du Nord, vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les sous-préfets et maires, à MM. les directeurs des douaniers, à M. le commandant de la gendarmerie et à MM. les commissaires de police du département :

« Messieurs, l'époque de la clôture de la chasse a été avancée cette année à cause des plaintes nombreuses qui ont signalé la rareté du gibier, et en prescrivant une seule et même date pour fermer la chasse dans tous les départements, M. le ministre de l'intérieur a eu surtout en vue de généraliser l'interdiction de vendre, acheter ou colporter le gibier. Mais pour que cette mesure soit efficace, il importe qu'une surveillance active soit exercée d'une manière incessante et que des procès-verbaux soient dressés contre tous les individus qui auront enfreint la loi sur la chasse.

» Dans ce but, je vous prie de vouloir bien adresser des instructions aux agents placés sous vos ordres, en leur recommandant de donner tous leurs soins à la stricte exécution de la loi.

» Agréez, etc. »

M. le Préfet du Nord vient de publier une circulaire rappelant que le concours d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits agricoles de la région dont le Nord fait partie, aura lieu en 1880, à Melun le samedi 12 au lundi 21 juin.

Pour être admis à exposer, on doit adresser au Ministre de l'agriculture et du commerce une déclaration écrite, au plus tard, le 12 mai 1880.

Nous avons récemment annoncé la nomination de M. le commandant Yung, attaché depuis longtemps au premier corps, à l'état-major particulier, c'est-à-dire au cabinet du ministre de la guerre.

Nous apprenons que cet officier supérieur est désigné pour remplir en outre les fonctions d'attaché militaire à l'ambassade de France à Rome.

M. Philippe de Saint-Albin, mort au mois de novembre dernier, a légué à divers musées sa collection d'objets d'art.

Au musée du Louvre, les *Moissonneurs*, un tableau qui fut remarqué en 1874 à l'exposition du palais Bourbon, des frères Le Nain, et trois dessins de Moreau le jeune, parmi lesquels : la *Mort de Louis XV* et la *Place de la Concorde*.

La Comédie Française reçoit un tableau de Monciano : *Molière lisant Tartuffe chez Ninon de Lenclos*.

Au musée de Sèvres sont attribuées quelques belles porcelaines de Marly.

Enfin, le musée de Lille hérite d'un plat à barbe très-curieux, en faïence, du dix-huitième siècle, et représentant les Lillois qui se font faire la barbe dans un éclat d'obus.

Nous lisons dans l'*Echo du Nord* :

« Aujourd'hui ont eu lieu les obsèques de Mlle Brigandat, la dernière survivante de la famille du docteur Brigandat, ancien professeur à l'Ecole de médecine de Lille. Mlle Brigandat, avait de très-nombreuses relations non seulement à Lille où sa valeur intellectuelle n'était pas moins appréciée que sa bienfaisance, mais encore à l'extérieur, car presque tous les hommes de sciences et les chefs d'administration ayant séjourné à Lille, avaient été accueillis avec bienveillance dans son salon. »

Des renseignements reçus de Paris font connaître que, d'après les assurances les plus formelles et les plus officielles, la ligne du chemin de fer de Douai à Orchies sera ouverte et livrée à la circulation dans le courant du mois de juillet 1880.

AFFAIRE DE KŒKELBERG. — Nous lisons dans un journal de Bruxelles que le Conseil communal de Kœkelberg vient de refuser de donner son approbation à la reconstitution de l'entreprise telle que l'avait conçu le curateur, et de ratifier l'acte qualifié transaction que le tribunal de commerce de Bruxelles avait autorisé.

C'est là, nous semble-t-il, la débâcle du projet du curateur et de sa nouvelle société du quartier Léopold II.

La cavalerie de la Compagnie des Tramways de Lille a beaucoup souffert de ces derniers froids. Un assez grand nombre de chevaux, malgré les excellents soins dont ils sont entourés, ont été atteints de fluxions de poitrine. Plusieurs ont succombé ! La situation, nous assure-t-on, s'est beaucoup améliorée. Par suite de cette maladie, la Compagnie s'est vue forcée de réduire le nombre des voitures sur plusieurs lignes, mais on ajoute que très prochainement le service pourra être complètement rétabli.

Nous lisons dans l'*Echo du Nord* :

« Avis aux amateurs de rébus.

» Un de nos confrères publie gravement la pétition suivante qui, dit-il, « se couvre de signatures à Lille et dans le département, sous le haut patronnage de M. Chéri Dumez » :

Les pétitionnaires, considérant que les subventions de l'Etat doivent avoir pour objet l'intérêt public, non l'intérêt d'une certaine classe ;

Qu'il peut, en apparence, être dérogé à ce principe en faveur des Classes dirigeantes, dont l'ignorance crée un mal public ;

Mais que c'est aggraver le mal public que d'y déroger en faveur des classes capitalistes ;

Qu'un tel privilège existe en matière d'instruction publique et spécialement d'instruction secondaire et supérieure ;

Que le mal social causé par ce privilège grandit chaque jour et menace d'éteindre les sources mêmes de notre vie nationale ;

Demandent aux Pouvoirs publics de limiter les subventions officielles de l'instruction et des institutions exclusivement ouvertes par voie de concours aux enfants de tous les Français sans distinction de Classes.

Devine, si tu peux, et comprends si tu l'oses !

Le bal au bénéfice de l'Œuvre des Vieillards doit avoir lieu à l'Hôtel-de-Ville de Lille, le Samedi 31 courant. Les salons seront ouverts à neuf heures.

La police de Lille recherche activement une femme âgée d'environ 25 ans qui, ce matin, rue Jean-Sans-Peur, a arraché les boucles d'oreille à une fillette de 7 ans, Marie Tonnelle, et a pu se dérober, par une fuite précipitée aux poursuites des personnes attirées par les cris de l'enfant.

Mise en Recouvrement pour l'année 1880

Des Rôles des Contributions Foncières et des Portes et Fenêtres

DES CANTONS EST ET OUEST.

Le Maire de la ville de Roubaix, Chevalier de l'Ordre de Léopold de Belgique, Officier d'Académie,

Donne avis que lesdits rôles, revêtus des formalités prescrites par la loi, sont en recouvrement à partir de ce jour.

« Tout contribuable qui se croira surtaxé adressera au Préfet, dans les trois premiers mois de l'émission des rôles, sa demande en décharge ou réduction. Il y joindra la quittance des termes échus de sa cotisation, sans pouvoir, sous prétexte de réclamation, différer le paiement des termes qui viendront à échoir pendant les trois mois qui suivront la réclamation, et dans lesquels elle devra être jugée définitivement. » (Loi du 21 avril 1832, art. 28.)

Ne sont point assujetties aux droits de timbre les réclamations ayant pour objet une cote moindre de 30 fr. (Idem.)

« Les demandes en remise ou modération pour pertes résultant d'événements extraordinaires doivent être présentées dans les quinze jours qui suivent l'événement. — Les demandes en remise ou modération pour chômage de manufactures et usines, et pour inhabitation de maisons, doivent être présentées dans les quinze jours qui suivent l'année ou le dernier trimestre de chômage ou d'inhabitation. » (Résumé du 10 mai 1849, art. 15.

Hôtel-de-Ville, à Roubaix, le 25 janvier 1880.

Le Maire, CH. DAUDET.

Lettres Mortuaires et d'Obits à l'imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal **quotidien**).

HAZEBROUCK. — On se rappelle que dans la nuit du 14 au 15 décembre, à la suite d'une scène de ménage, Mme Sarrust a jeté à la tête de son mari, chef de station d'Estaires à La Gorgue, une casserole pleine d'huile bouillante.

M. Sarrust avait reçu d'assez graves brûlures à la figure, au cou et aux mains. Cette affaire est venue jeudi devant le tribunal correctionnel.

Le tribunal, malgré les prières et les supplications du mari qui demandait grâce et pardon pour sa femme, a condamné Mme Sarrust à six mois de prison.

SAINT-PIERRE-LEZ-CALAIS. — Nous lisons dans le *Patriote* :

« Une affaire très grave vient de mettre en émoi tout le personnel de la gare de Saint-Pierre.

« Plusieurs employés de cette gare ont été mis en état d'arrestation pour vol ou complicité de vol.

« M. le commissaire de police a commencé une enquête et nous donnerons des détails circonstanciés sur cette grave affaire. Aujourd'hui, nous ne devons pas en dire davantage pour ne pas entraver l'action de la justice. »

— On se rappelle la mort malheureuse de M. Cottiau, menuisier à Avesnes-lez-Aubert, mort imputable aux coups qui lui avaient été portés à l'aide d'un instrument contondant, par un nommé Lefebvre, de Rieux.

Le jeune Lefebvre, âgé de dix-neuf ans, avait été ensuite arrêté et depuis un mois il était en prison préventive. L'affaire était appelée samedi devant le tribunal correctionnel de Cambrai. Me Hattu, avocat du barreau de Douai, a décliné la compétence du tribunal, et, d'accord avec le ministère public, a demandé le renvoi devant la cour d'assises.

Le renvoi a été prononcé.

DOUAI. — On lit dans la *Gazette de Douai* :

On nous donne une nouvelle que nous serions fort heureux de voir confirmer. L'honorable conseiller M. Minart a laissé en mourant une bibliothèque fort curieuse, composée surtout d'ouvrages concernant la ville de Douai et les provinces flamandes.

Une pareille collection serait une véritable bonne fortune pour notre musée.

Lors du décès de M. le président Tailliar, tous les livres, plans et manuscrits que ce remarquable savant avait réunis au cours de sa longue existence, prirent place dans la bibliothèque de notre ville. Si nous avons bonne mémoire, le Conseil municipal tout entier vota de chaleureux remerciements à la famille de M. le président Tailliar.

On nous assure que les héritiers de M. Minart, qui mieux que personne savent le prix de cette belle bibliothèque, viennent de décider qu'elle prendrait place à côté de celle de M. le président Tailliar et formerait, elle aussi, l'un des joyaux de notre musée.

La ville de Douai ne manquera pas de se montrer reconnaissante envers les généreux donateurs.

— BOULOGNE. — Les enfants du duc d'Edimbourg sont arrivés hier matin par le paquebot et ont repris le train de marée à onze heures vingt. Ils se rendent à Nice où ils vont rencontrer leur grand'mère l'impératrice de Russie, qui s'y trouve actuellement.

Le même bateau a amené à Boulogne un certain nombre d'administrateurs et d'ingénieurs de la compagnie du South Eastern Railway.

Ces messieurs sont venus pour visiter les travaux du port en eau profonde.

ST. PIERRE-LEZ-CALAIS. — Samedi dernier, M. le commisaire de police de St. Pierre, a fait une perquisition chez cinq employés de la gare, soupçonnés de vol et ayant découvert les preuves, il les mit en état d'arrestation.

Il y a quelque temps, un petit fût de genièvre avait disparu. On soupçonnait certains employés, mais les preuves ayant manqué, l'affaire était restée là.

Ces jours-ci, un vol de sucre se commet ; et en recherchant le sucre on découvre le fût de genièvre, et de la toile.

Les cinq employés ont été écroués et vont répondre devant les juges de leurs vols.

P.-S. — Au dernier moment nous apprenons que lundi matin, cinq autres employés ont été arrêtés, pour le même motif ; quatre ayant volé et le cinquième pour complicité.

— SOLESMES. — Samedi, les 250 ouvriers occupés dans le tissage mécanique de MM. Real frères et Minard se sont mis en grève, par suite de la réduction annoncée de 2 fr. par chaque pièce, ce qui représentait une diminution de 35 à 40 c. par jour. Les ouvriers sont rentrés chez eux. Ils restent très calmes et ne font aucune démonstration.

EPHEMERIDES ROUBAISIENNES

12 Janvier 1775. — Arrêt du Conseil d'Etat qui autorise la commune de Roubaix : 1° à percevoir pendant dix ans les droits supplétifs d'octroi de 2 patars sur chaque lot d'eau-de-vie qui passera sur le territoire de Roubaix, et 6 deniers sur chaque pot de vin vendu ou encavé par les marchands ou habitants sans exception, pour les deniers en provenant être employés à l'acquit des charges de la commune ; 2° a établir, en cas d'insuffisance des droits ci-dessus, une cotisation capitale sur touts les habitants. (Th. Leuridan. *Histoire de Roubaix*, t. IV, p. 144.)

12 Janvier 1792. — Lettre de dame Béatrix Prouvost, prieure de l'Hôpital Sainte-Elisabeth de Roubaix, au comité révolutionnaire de Lille.

« Citoyens, on m'accuse d'avoir soustrait une » brique d'or qui, dit-on, existait dans la mai- » son dont j'étais supérieure. La fable de cette » brique d'or s'est propagée d'âge en âge. De » tout temps on en a parlé ; personne ne dira : » je l'ai vue. Ce qui paraissait donner quelque » fondement à cette croyance, c'est que l'Hôpi- » tal de Roubaix était réputé riche et n'est » rien moins que cela. Il l'a été dans les pre- » miers temps de son établissement ; il jouis- » sait alors des mêmes rentes qu'aujourd'hui, » mais personne n'ignore combien depuis deux » siècles les espèces monnoyées ont perdu de » leur valeur relativement aux denrées. Je » repète ce que j'ai dit hier, que cette brique » d'or n'a jamais été à ma connaissance, et je » défie mes dénonciateurs de prouver qu'elle » ait jamais existé. » — On avait pris au sérieux la tradition allégorique et on n'avait pas compris qu'un établissement était réputé fondé sur une brique d'or quand il était richement doté de biens fonds ; parce qu'en cas de destruction des bâtiments par incendie ou autrement, ou trouvait dans ses revenus de quoi le rétablir. (Th. Leuridan. *Histoire de Roubaix*, t. II, p. 274.)

13 Janvier 1858. — Nomination de M. V. Wallet, commissaire de police à Verdun, au poste de commissaire central de Roubaix, en remplacement de M. Véry qui avait reçu une nouvelle destination. (*Journal de Roubaix* du 27 janvier 1858.

13 Janvier 1876. — Le Conseil municipal de Roubaix émet un avis favorable à l'établissement d'un réseau de tramways suburbains. (Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Roubaix pour 1876.)

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 25 janvier. — Hermance Dequinnemaere, rue d'Alma, cour Florin, 2. — Julienne Duchatel, rue de la Chapelle-Carrette, 15. — Marie Demoor, rue des Longues-Haies, 170. — Clémence Delnatte, rue Ste-Thérèse, 33. — Georges Dewitte, rue Sainte-Elisabeth, 10. — Charles Desprez, rue de Wasquehal, maison Longuepée.

Du 26. — Clémence Defyve, rue de l'Epeule, cour Delobel, 13. — Stéphanie Durinck, rue Beaurewaert, 27. — Clémence Barbieux, aux 3 Ponts, maison Orange. — Jeannette Daerden, rue St-Laurent, cité St-François, 13. — Edmond Leroux, rue de Wasquehal, 41. — Louis Tistaert, rue des Longues-Haies, 229.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 25 janvier. — Elise Delecluse, 29 ans, bobineuse, rue de la Perche, 1. — Auguste Laroy, 8 jours, rue des Longues-Haies, 83. — Louise Janot, 82 ans, rentière, rue du Bois, 39. — Eudoxie Ghisquiere, 7 mois, rue Daubenton, cour Desmet-tre, 1. — Jules Clarisse, 1 mois, rue de Denain, cour Dhalluin, 12. — Octavie Debruyne, 7 mois, rue des 7 Ponts, cour Masure, 19. — Antoine Decuyber, 1 mois, rue du Pile, cour Orange. — Henri Nolle, 9 ans, rue Bernard, 66. — Pierre Lambré, 48 ans, tisserand, rue Soubise, vieille cour Browaeys, 30.

Du 26. Emile Segon, 1 an, rue St-Louis, maison Lefebvre. — Arthur Dewaele, 3 mois, rue de la Gaîté, 23. — Louis Hespel, 2 ans, sentier du Ballon, cour Caby, 9. — Jeanne Beesman, 4 mois, rue Vaucanson, 35. — Léocadie Pipar, 71 ans, ménagère, aux 3 Ponts, maison Gérard, 337. — Marie Deroubaix, 74 ans, ménagère, rue des Filatures, cour Scotet, 4. — Pierre Hay, 35 ans, tisserand, au Pile, maison Flipo. — Fratrez, présenté sans vie, rue Marquisat, 5. — Uranie Beauchamp, 16 ans, journalière, Hôtel-Dieu.

MARIAGES du 24. — Léon Salandre, 26 ans, sans profession, et Marie Marniquet, 26 ans, sans profession. — Alfred Lepers, 28 ans, employé de commerc, et Marie Herman, 31 ans repasseuse. — Emile Fevrier, 48 ans, employé de commerce, et Louise Desplechin, 35 ans, couturière. — Ambroise Desurmont, 32 ans, fileur, et Marie Lahousse, 25 ans, ménagère.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille JANOT-FAIDHERBE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Louise-Sophie-Joseph JANOT, veuve de Monsieur Nicolas-Joseph BERIOT, décédée à Roubaix, le 25 janvier 1880, à l'âge de 82 ans, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le Mardi 27 courant à 9 h., aux VIGILES, le même jour, à 4 heures 1/2 du soir, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le Mercredi 28 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Bois, 39.

Les amis et connaissances de la famille DECOTTIGNIES-MULIE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Clémentine DECOTTIGNIES, décédée subitement à Croix, le 25 janvier 1880, dans sa 36e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le mardi 27 courant, à 9 heures, et aux CONVOI ET SERVICES SOLENNELS qui auront lieu le mercredi 28 courant, à 10 heures, en l'église de Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Ogiers, à 9 h. 1/2. — Les VIGILES seront chantées le même jour, à 3 h.

Les amis et connaissances de la famille SIX-DESCAMPS, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Flore-Catalie DESCAMPS, décédée à Mouveaux, le 26 janvier 1880, dans sa 40e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE DE 1re CLASSE, qui auront lieu le Jeudi 20 courant, à 10 heures, en l'église de Mouveaux. — Les MATINES seront chantées le même jour, à 2 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, en face de la Mairie. — L'OBIT DU MOIS aura lieu le Lundi 1e Mars, à 10 heures, en ladite église.

Les amis et connaissances de la famille PONCELE-DUPEREUR, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Désiré-François-Jean-Baptiste PONSCELE décédé à Roubaix, le 27 janvier 1880, à l'âge de 7 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT D'ANGE, qui auront lieu le Jeudi 29 courant à 3 heures, en l'église Saint-Elisabeth. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean, 26.

Les amis et connaissances de la famille ALLUIN-CRAMÉ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Lucie-Aimée-Josephe CRAMÉ, décédée à Roubaix, le 27 janvier 1880, à l'âge de 76 ans, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu en l'église Saint-Martin, le Jeudi 29 courant, à 9 h. — Les VIGILES seront chantées le Mercredi 28, à 4 h. 1/2. — L'assemblée a la maison mortuaire, Grande-Rue, cour Baas.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 29 janvier 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Edgard-Augustin HONORÉ, décédé à Roubaix, le 23 décembre 1879, à l'âge de 15 ans et 6 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique

TOURNAI. — Des pièces d'or fausses de 20 livres à l'effigie de Victor Emmanuel circulent en ce moment. Ces pièces sont dorées, mais faites de métal blanc qu'on peut distinguer en regardant attentivement les parties usées. Le son en est clair et argentin, le poids approchant du poids réglementaire. Une légère imperfection existe sur ces pièces dans la légende entourant la figure du roi d'Italie.

FLÉNU. — Un affreux malheur est arrivé vendredi à Flénu.

La femme d'un ouvrier mineur était sortie laissant seule dans sa maison une petite fille de quatre ans et demi. Lorsqu'elle revint, elle trouva son enfant étendue sur le sol, entièrement carbonisé.

Des voisins accoururent au cris de la malheureuse mère et relevèrent la pauvre enfant qui n'était plus qu'une masse informe. Des chairs consumées s'enlevaient au moindre attouchement et une large ouverture, faite au ventre en voulant dépouiller la pauvre petite de ses vêtements carbonisés, laissait voir ses entrailles.

On suppose que l'infortunée s'étant trop approchée du foyer, le feu se sera communiqué à ses vêtements.

CHARLEROY. — Le *Journal de Charleroy* publie de la Louvière une dépêche par laquelle on l'autorise à démentir catégoriquement la nouvelle d'une grève qui se serait déclaré à nouveau.

Voici ce que dit cette dépêche :

« On ne peut qualifier grève un refus de travail de quelques ouvriers le lendemain de la quinzaine.

» La population ouvrière est tout à fait calme.

» Elle ne songe qu'à travailler pour profiter des salaires augmentés. »

FAITS DIVERS

— Un crime affreux a été commis dimanche en la commune de Quimper-Guézennec, près Pontrieux (Finistère).

Pendant la grand'messe, un ou plusieurs malfaiteurs se sont introduits dans une ferme du village de Kerbors, dont ils ont assassiné le gardien, seul en ce moment, et, avant de partir ont fait main basse sur une somme de 1,500 à 1,600.

La langue de la victime était presque arrachée, le palais avait été percé de cinq coups, à l'aide d'un crochet en fer servant à extraire la paille des meules.

— Le nouveau câble transatlantique de la Compagnie française du télégraphe de Paris à New-York est ouvert au service international, avec les règles et taxes de vigueur jusqu'à ce jour pour l'ancien câble de Brest.

Les télégrammes dirigés sur cette ligne devront porter la mention « voie compagnie française » ou par abreviation « via P. Q. » (Pouyer-Quertier).

— A partir du 1er février 1880, les mandats-cartes employés pour les envois d'argent à l'intérieur de la France et de l'Algérie pourront être soumis à la formalité de la recommandation moyennant le paiement de la taxe réglementaire de 25 centimes.

La distribution des mandats-cartes recommandés s'opérera de la même manière que celle des cartes-postales, imprimés en échantillons recommandés.

Ils seront remis contre reçu, au destinataire et, à son défaut, soit au concierge de la maison, soit à une personne attachée au service du destinataire ou demeurant avec lui. Le service des postes sera déchargé de toute responsabilité par la livraison, dans ces conditions, des mandats-cartes recommandés.

— Nous avons annoncé hier que des désordres avaient éclaté au lycée de Montpellier. Le *Petit Méridional* nous apporte à ce sujet les détails suivants :

Les élèves de la première division, qui prétendent à avoir à se plaindre de la sévérité excessive de leur maître d'études ainsi que du censeur du lycée, ont abandonné, jeudi dernier, à la promenade, leur maître surveillant. Ils sont allés dans un café et sont ensuite rentrés en bon ordre.

A la suite de ce fait, quatre élèves furent renvoyés dans leurs familles.

Samedi matin, vers huit heures, 70 élèves de la première cour se barricadèrent dans un dortoir, en criant et chantant. En même temps, les externes se présentèrent à l'entrée du lycée avec des cris et des chants. La porte était et resta fermée. Dans le dortoir, le vacarme allait croissant, les jeunes émeutiers cassaient les cuvettes et les vitres.

Enfin, M, le proviseur fit enfoncer les portes. La persuasion et la crainte ramenèrent bientôt le calme parmi les tapageurs, qui consentirent à rentrer en classe, mais furent aussitôt licenciés.

Les cours ont continué pour les internes, mais l'entrée a été interdite aux élèves externes qui se présentaient en tumulte à la porte du lycée.

L'administration paraît décidée à faire un exemple. Indépendamment des exclusions, les coupables, tant internes qu'ex-